http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-adjoint-e-administratif-ve-ouverture-du-concours-deprecarisation-au.html



Devenir adjoint.e administratif.ve : ouverture du concours déprécarisation au titre de l'année 2016

- Métiers - Administratif.ve - Non titulaires, actualités - Date de mise en ligne : dimanche 7 mai 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

report de date : lire l'arrêté

Arrêté du 23 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnalisé pour l'accès au corps des adjoints administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié (recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2e classe)

Cet examen professionnalisé est destiné à pourvoir des emplois en administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ainsi qu'à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, à l'Institut français du cheval et de l'équitation, à l'Agence de services et de paiement et à FranceAgriMer.

Le nombre des places offertes est fixé à 63 qui se répartissent de la façon suivante :

- ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : 13 places ;
- Office national de la chasse et de la faune sauvage : 42 places ;
- Institut français du cheval et de l'équitation : 6 places ;
- Agence de services et de paiement : 1 place ;
- FranceAgriMer: 1 place.

La pré-inscription se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 13 avril 2017.

La date limite de pré-inscription est fixée au 13 mai 2017.

La date limite de retour des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est fixée au 28 mai 2017, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 5 septembre 2017.

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2